

PROCES-VERBAL de REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 janvier 2021

Date de convocation : 21 janvier 2021

Présents : . **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Martine PLANTAZ, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Sandrine PALUMBO, Stéphane BOUVARD, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

Absents : Jean-Claude BESSON, François GONON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Stéphanie CONTAT, Léa LUTTRINGER ; (excusés).

Secrétaire : Hervé MILESI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Procurations : . de Jean-Claude BESSON à Valentin VAUDEY
. de François GONON à Martine PLANTAZ
. de Laure CHESSEL-BUTTAY à Laurence PARROT-SCHOPPHOFF
. de Gaëlle RANGHIERO à Eddi ETIENNE
. de Stéphanie CONTAT à Alexandre PESSEY-GIROD

- Ouverture de la séance à 19 heures 00.
- **Monsieur le Maire** est heureux d'accueillir les membres du Conseil Municipal dans cette salle Roger DUCREY compte tenu du contexte sanitaire en espérant pouvoir bientôt le faire dans la salle consulaire.
- L'ordre du jour modifié pour la présente séance est le suivant et est adopté à l'unanimité :
 - Approbation du P.V. de la précédente séance (03/12/2020)
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Choix du secrétaire de Séance
 - Centre 2025 : lancement de la consultation pour une concession d'aménagement – N°DCM2021-01
 - Réhabilitation de la Villa Cohendier : concours de Maîtrise d'œuvre – N°DCM2021-02
 - Skate-park : lancement du projet – N°DCM2021-03
 - Démarche citoyenne : validation de la stratégie de communication 2021-2026 – N°DCM2021-04
 - Personnel : mise à jour du RIFSEEP – N°DCM2021-05
 - Personnel : mise à jour du tableau des effectifs – N°DCM2021-06
 - Subventions exceptionnelles – N°DCM2021-07
 - Médiathèque : adaptation des tarifs – N°DCM2021-08
 - Questions diverses
 - Questions Orales

❖ Communications et informations :

▪ Concessions cimetières :

- Nouveau cimetière :
 - . n°328 Mme TOCHON-FERDOLLET Jeanne-Marie pour 30 ans
- Columbarium :
 - . n°60 Mme ROGEAU Muriel pour 30 ans
 - . n°61 M. PERRET Roger pour 30 ans
 - . n°62 M. GOSTIAU Pierre pour 30 ans

▪ Urbanisme :

- En décembre, ont été déposés 9 demandes de Permis de Construire, 1 Permis d'Aménager, 7 Déclarations Préalables, 7 Certificats d'Urbanisme et 4 Déclarations d'Intention d'Aliéner.
- En 2020, ont été déposés 52 demandes de Permis de Construire, 1 Permis d'Aménager, 137 Déclarations Préalables, 173 Certificats d'Urbanisme et 121 Déclarations d'Intention d'Aliéner.

▪ Décisions Municipales :

- N°DM2020-33, concluant un avenant n°1 avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE pour la réalisation de travaux supplémentaires dans le cadre de son marché de travaux pour le prolongement de voie douce chemin des écoliers/RD1203 et pour un montant de 41.017,60 € HT.
- N°DM2021-01 sollicitant une subvention de 86.536 € auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la politique « Equipement Sportif » pour le projet de création d'un skate-park.
- N°DM2021-02, attribuant à l'entreprise EIFFAGE ROUTE de Amancy (74) le marché de travaux « selon la procédure adaptée » pour la création d'une voie douce le long de la RD6a pour un montant de 74.895,48 € HT.
- N°DM2021-03, attribuant à l'entreprise DECREMPS BTP de Amancy (74) le marché de travaux « selon la procédure adaptée » pour la création d'un pôle multimodale – lot 1 Terrassement réseaux divers - pour un montant de 74.583,00 € HT.
- N°DM2021-04, attribuant à l'entreprise EIFFAGE ROUTE de Amancy (74) le marché de travaux « selon la procédure adaptée » pour la création d'un pôle multimodale – lot 2 Bordures, revêtements, mobilier urbain - pour un montant de 233.794,80 € HT.
- N°DM2021-04, attribuant à l'entreprise TERIDEAL TARVEL de Genas (69) le marché de travaux « selon la procédure adaptée » pour la création d'un pôle multimodale – lot 3 Espaces Verts - pour un montant de 41.867,60 € HT.
- N°DM2021-06, sollicitant une subvention de 38.126,25 € auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du CPER 2015-2020 pour le développement de la mobilité dans le cadre du projet de prolongement des voies douces avenue de la Gare.
- N°DM2021-07 louant à titre précaire et révocable à Monsieur et Madame BOUPHA Thao Phonesavath la maison située 67 rue des Plantées à compter du 23 janvier 2021.
Cette décision a été prise à titre gracieux suite à l'incendie de la maison de M. et Mme BOUPHA rue du Perry dans la nuit du 09 janvier. La démolition de la maison reprise par la commune n'était pas urgente et une habitation de plein pied était nécessaire aux sinistrés.

❖ **Centre 2025 : lancement de la consultation pour une concession d'aménagement –**
N°DCM2021-01

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement du centre-ville dénommé « Centre 2025 » a déjà fait l'objet de plusieurs discussions au sein du Conseil Municipal, dont la dernière en date du 07 janvier 2021 à l'occasion d'une présentation informelle, au cours de laquelle les Conseillers Municipaux ont pu librement débattre des enjeux du projet :

De part sa configuration géographique, la commune incarne l'idée d'une ville dans la nature, idée qui a été reportée dans son slogan : « Au carrefour de la ville et de la nature »

Le projet « centre 2025 » découle d'une volonté de porter un regard nouveau sur l'aménagement du centre-ville avec une vision prospective du territoire en termes :

- d'aménagement de l'espace,
- de développement durable,
- de réelles ambitions urbaines, paysagères, architecturales, environnementales, mais également sociales, commerciales et fonctionnelles qualitatives.

Porté par la commune depuis de nombreuses années (début des acquisitions en 1994), ce projet a pour objectif fort de :

Renforcer l'attractivité et l'animation de la commune et réaliser un véritable cœur de ville

Il s'agit d'une volonté politique forte de s'approprier ce projet.

Un projet « cœur de ville » qui émane des élus et non de promoteurs immobiliers.

- 2,8 hectares face à la Mairie, maîtrisé entièrement par la commune, sur les 4 hectares acquis.
- Un Concours d'idées organisé en 2013 et une Orientation d'Aménagement Programmée définie en 2015 dans le cadre du PLU ont permis de traduire les enjeux majeurs de ce projet, tout en répondant aux objectifs fixés par les documents réglementaires (SCOT, PLH, ...).
- Des réflexions menées avec un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, D2P, qui ont conduit à affiner le projet.
- Des espaces publics de qualité :
 - Une place urbaine contemporaine, végétalisée, confortable et de grande qualité comme nouveau lieu d'attractivité, pouvant accueillir le marché hebdomadaire
 - Une aire de jeux pour enfants
 - Un nouveau maillage viaire
 - Des places de stationnement temporaires pour les commerces à l'arrière du front commercial, le parking de la place de l'Eglise étant conservé.

Ainsi qu'un équipement communal, de type halle, d'environ 1 300 m² prenant place face à la Mairie et destiné à favoriser l'animation de la place. Cet équipement sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale

- commerciale d'un peu plus de 1 125 m², attractive et de proximité, avec pour ambitions de créer un lieu de vie, de répondre aux besoins des usagers et d'assurer une fréquentation du site tout au long de l'année.

Les locaux seront en front de rue en rez-de-chaussée des bâtiments, des logements étant prévus à l'étage.

La programmation commerciale, qui sera déterminée avec le concessionnaire, a pour seul invariant l'accueil d'une brasserie et pour le reste pourrait prendre, par exemple, la forme suivante :

- Surface alimentaire type « épicerie fine » d'environ 525 m², complémentaire à l'existant
- Boulangerie d'environ 100 à 150 m²
- Cave à vin - Librairie – Auto-école – Fromager - Poissonnier – Prêt à porter ...(dans des locaux d'environ 75 m²)

Une étude de marché par produit permettra de conforter ou modifier la programmation.

- Environ 230 à 250 logements permettant de favoriser le parcours résidentiel et un habitat intergénérationnel à travers une mixité de produits :
 - Logements privés,
 - Logements locatifs sociaux (20%),
 - Logements en accession sociale (10%) permettant de répondre aux besoins des primo accédants de la commune,

- Résidence seniors privée répondant à une attente forte des ménages vieillissants souhaitant rester sur leur commune d'origine (lien social et habitudes). Ce bâtiment sera bien intégré dans le projet et pourrait contenir 50 à 60 logements.
- 2 places de stationnements par logement en sous-sol

Les gabarits :

La morphologie du bâti sera de deux types :

- Habitat collectif
- Habitat intermédiaire (logements à mi-chemin entre la maison individuelle et l'immeuble collectif)

Les cœurs d'îlots devront bénéficier d'un épannelage favorable afin de conserver les vues et l'ensoleillement. Les gabarits les plus importants se situeront le long de la route départementale et de la future voirie.

La hauteur maximale des constructions et le gabarit maximum autorisés sont : 15m + R+3 ou R+2+combles

Les rez-de-chaussée aménagés à recevoir une programmation commerciale ou de services devront proposer des hauteurs supérieures ou égale à 4.5 mètres (dalle à dalle).

Ce projet de plan masse pourra être revisité, le cas échéant, sur justifications motivées du candidat.

Une concession d'aménagement se traduit par un contrat (traité de concession) entre la commune et un concessionnaire privé, aménageur, qui réalisera le projet et assurera la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux.

L'aménageur procédera ensuite à la vente ou la location des biens immobiliers construits et remettra à la commune les équipements publics réalisés (voiries, place).

La volonté est de créer un véritable partenariat avec le concessionnaire afin de garder un maximum de relations avec lui tout au long du contrat et avoir la possibilité d'intervenir sur les décisions.

Le planning prévisionnel pourrait s'articuler comme ceci :

- Consultation pour une concession d'aménagement 1^{ère} quinzaine de février
- Démarrage des fouilles d'archéologie préventives le 01 mars 2021
- Remise des offres : 10 avril
- Analyse des offres : 5 mai et choix des candidats admis à la négociation (au moins 3)
- Négociation : 5 juin
- Remise des nouvelles offres : 5 juillet
- Nouvelle analyse : 20 juillet
- Désignation aménageur : début août
- Négociation traité +/- 3 mois
- Signature traité et délibération du conseil municipal : novembre 2021

Il y a lieu maintenant de se positionner sur le lancement de la consultation pour une concession d'aménagement qui avait déjà été validée par la précédente assemblée délibérante en date du 25 juillet 2019.

Monsieur le Maire rajoute qu'il s'agit d'un sujet d'importance qui a déjà beaucoup été débattu.

C'est un long processus mais c'est un palier qui sera franchi par le lancement de cette concession d'aménagement qui ne sera pas signée avant la fin de l'automne. Le Conseil Municipal sera bien sûr toujours tenu informé du déroulement des opérations et à chaque moment important, de même que la population. Il s'agit d'un projet qui doit être partagé par tous et sera un bel exemple pour engager les démarches citoyennes.

Il informe par ailleurs que l'INRAP commencera à intervenir sur la commune pour procéder aux fouilles d'archéologie préventives à partir du 1^{er} mars prochain. Il y aura un suivi régulier qui pourra être fait afin de communiquer sur leurs travaux, des visites pourront être organisées, si le contexte sanitaire le permet, avec les élus et également la population, mais aussi les scolaires. La commune s'inscrira également aux Journées Nationales de l'Archéologie qui auront lieu du 18 au 20 juin prochain. Il s'agit d'un événement à Saint-Pierre et il sera important d'en parler avec beaucoup de positivité.

Il y a aujourd'hui une certaine impatience car de belles découvertes ont été promises par l'INRAP et il faut s'en réjouir.

Jean-Philippe LANSARD demande combien de temps vont durer les fouilles ?

- ☞ En 3 phases : 1 tranche ferme de 80 jours ouverts, puis 2 tranches conditionnelles de 20 jours ouverts si nécessaire sur décision de la DRAC.

Fernand METRAL demande si le budget est figé ?

☞ Oui, le marché signé prévoit l'ensemble des 3 tranches, et il n'y a pas de possibilité de prolongation prévu.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Prends à nouveau acte du projet « Saint-Pierre Centre 2025 » et en accepte les finalités ;
- Accepte le principe de passation d'une concession d'aménagement transférant le risque économique à l'aménageur ;
- Autorise M. le Maire à lancer la consultation ;
- Désigne les membres de la commission spécifique « Centre 2025 » créée par délibération du 17/09/2020 pour composer la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues ;
- Désigne M. le Maire pour engager les discussions, signer la convention de concession d'aménagement et prendre l'ensemble des mesures nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour cette décision. C'est le plus gros projet de Saint-Pierre. Il faut se féliciter de ce 1^{er} acte qui est un acte de créateur, de constructeur très important. Il y a eu 25 ans de travail en amont. C'est un palier qui est franchi.

❖ Réhabilitation de la Villa Cohendier : concours de Maîtrise d'œuvre – N°DCM2021-02

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis l'acquisition du parc Cohendier en 2007 et son accessibilité au public en 2010, le devenir de la villa Cohendier est au cœur des réflexions des élus. Une première mission d'AMO et de MOE lancée à partir de 2013 a été stoppée en 2017, l'évaluation du besoin par la muséographe attachée à l'équipe architecturale n'étant plus du tout en adéquation avec la consultation initiale.

Les orientations du projet culturel ont été affinées dans l'objectif de faire de Cohendier un site vivant et un véritable outil qui permet la pratique, la pédagogie, l'échange, la découverte. Cela a conduit à la rédaction d'un nouveau programme, présenté en Conseil Municipal en 2019, pour une villa tournée vers la présentation de l'environnement local sur les thématiques de l'eau, l'aménagement, l'air, l'environnement, c'est-à-dire un espace culturel à vocation environnementale pour Saint-Pierre mais également bien au-delà.

Un nouvel Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, ABAMO, a été retenu le 30 juillet 2019 qui a travaillé sur l'enveloppe du bâtiment et ses alentours et, au vu des besoins identifiés, a proposé 5 scénarii, dont 1 a été retenu qui a permis la rédaction d'un programme de consultation de MOE.

Une présentation a été faite en réunion de municipalité, puis des réflexions ont pu être amenées par la commission Culture avant visite du site et débat en Conseil Municipal lors d'une réunion informelle le 14 janvier 2021.

L'opération comprend :

- Le désamiantage et la réhabilitation de la villa Cohendier avec des espaces d'exposition ;
- La création d'une extension à la villa comprenant une salle de conférence, un atelier, un espace d'accueil, une petite restauration gourmande ;
- L'aménagement des espaces extérieurs, intérieurs et de scénographie et la création de dispositifs signalétiques pour les informations et la circulation sur le site.

L'estimation financière chiffrée par l'AMO s'élève à environ 2,5 millions d'euros HT, dont 1,9 millions pour le bâtiment, 100.000 € pour les espaces extérieurs et 500.000 € de mobilier et scénographie.

Compte tenu du montant envisagé et de la nature du projet, il est proposé que la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre soit effectuée sur la base d'un concours tel que prévu par le Code de la Commande Publique, lequel sera lancé dans le 1^{er} trimestre 2021.

Conformément au Code de la Commande Publique, un jury doit être constitué en vue de donner son avis sur les dossiers de candidature et sur les projets qui seront remis par les 3 candidats qui auront été sélectionnés.

Ce jury constitué pourra se réserver le droit d'inviter toute personne susceptible de lui apporter des informations utiles, qui n'auront qu'une voix consultative.

Il s'agit d'une nouvelle étape sur ce projet qui a mis du temps à murir mais c'était nécessaire.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve le projet de réhabilitation et d'extension de la villa Cohendier ;
- Autorise le Maire à lancer une consultation pour un concours de Maîtrise d'œuvre selon les règles du Code de la Commande Publique ;
- Désigne les membres de la commission « Culture, Vie Locale, Associative et Sportive » pour composer la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au concours de maîtrise d'œuvre et à procéder à toutes formalités s'y rapportant.

Monsieur le Maire remercie à nouveau le Conseil Municipal pour ce 2^{ème} beau projet lancé par la commune.

❖ **Skate-park : lancement du projet** – N°DCM2021-03 Rapporteur Valérie BOUVIER

Valérie BOUVIER informe le Conseil Municipal que par délibération n°2020-18 du 27 février 2020, le Conseil Municipal avait approuvé l'opération de construction du skate-park.

L'entreprise FEST ARCHITECTURE-CONSTRUCTO de Marseille, Assistant à Maîtrise d'ouvrage a donc réalisé un projet sur la base des besoins identifiés par la commune et les jeunes, partie prenante à ce projet.

Ce projet présenté au Conseil Municipal lors d'une réunion informelle le 14 janvier 2021 vient compléter une offre de service déjà riche sur la commune en remplacement du skate-park actuel devenu obsolète.

La volonté est de réaliser un véritable lieu de vie pour les habitants avec un objectif majeur centré sur le « vivre ensemble », qui marque l'identité de la commune.

2 sites possibles ont été identifiés :

- Le complexe sportif avec nécessité de déplacer le boulodrome ;
- Le terrain communal situé au Sud du Collège, zone vierge avec des aménagements paysagers à prévoir.

Le choix se porte sur la zone à proximité du collège, de l'école et de l'espace multiservice, offrant environ 1.200m² utiles à la pratique avec des accès en lien avec les voies douces, des espaces pour tous et donc un site intergénérationnel qui permettra différents usages.

Il est proposé également de réaliser des jardins pédagogiques, favorisant le lien social en répondant à une approche innovante et ludique de développement durable et qui pourraient être gérés par le service jeunesse en lien avec les services périscolaires, les associations intéressées et les habitants.

Il s'agit donc d'une évolution vers un véritable lieu de vie et de lien social pour cet espace ludique né des jeunes et au service de tous.

Le coût du projet proposé par l'AMO est d'environ 360.000 € TTC plus 160.000 € d'aménagements paysagers, sachant qu'une subvention de 90.000 € a été obtenue du Département et qu'une autre a été demandée à la Région.

Valérie BOUVIER rajoute qu'il s'agit d'un projet pensé par les jeunes et les remercie pour leur implication. C'est un bel exemple de démocratie participative et c'est aussi un magnifique projet.

Fernand METRAL demande si un parcours de santé pourrait être rajouté ?

↳ Cela peut-être réfléchi.

Une réunion a lieu ce vendredi avec CONSTRUCTO. Toutes les remarques leur seront transmises à cette occasion, dont celles des jeunes qui ont étudié le projet.

Il sera intelligent de savoir écouter et s'adapter.

Daniel BUFFLIER rajoute qu'une réflexion est en cours au SM3A pour la création d'un parcours de santé.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve le projet de construction de skate-park conçu par le bureau FEST ARCHITECTURE-CONSTRUCTO ;
- Confirme le choix du terrain communal situé au Sud du Collège pour la réalisation de ce projet ;
- Accepte de provisionner au B.P. 2021 la somme nécessaire à cette réalisation ;
- Autorise le Maire à poursuivre les études et à procéder à toutes les formalités s'y rapportant.

Monsieur le Maire remercie encore le Conseil Municipal pour ce 3^{ème} beau projet. Il souligne l'optimisme et le moral de la commune. C'est du travail pour les entreprises et pour l'économie. La commune a les moyens de financer ces projets. Il s'agit d'un projet pensé par les jeunes et qui s'adresse à tous.

❖ **Démarche citoyenne : validation de la stratégie de communication 2021-2026 – N°DCM2021-04**
Rapporteur Valérie BOUVIER

Valérie BOUVIER informe le Conseil Municipal que la commune est dotée depuis plusieurs années d'un service communication qui collabore et appuie de façon transversale les élus et les services de la ville et d'une charte graphique forte qui structure et donne une cohérence aux supports de communication.

Depuis septembre 2020, afin d'amplifier et de piloter la communication et surtout de développer, animer et accompagner le volet démarches citoyennes voulu par les élus, un nouvel agent a été recruté.

Afin de donner corps à cette politique, une stratégie de communication globale doit être définie afin de donner un fil conducteur, un cadre, de coordonner et renforcer les actions. Ainsi, 3 axes majeurs sont proposés :

- Préoccupation environnementale ;
- Cohésion sociale ;
- Démocratie inclusive et impliquante qui se traduisent de la manière suivante :

. Engagée pour un Saint-Pierre-en-Faucigny durable : **#SaintPierrevilledurable**

. Inclusive et solidaire pour un Saint-Pierre-en-Faucigny où il fait bon vivre : **#MonSaintPierre**

. Impliquante, Saint-Pierre-en-Faucigny fédère ses agents et services et construit aux côtés de, et par et pour les Saint-Pierrois et Saint-Pierroises : **#SaintPierreavecetpour**

. Innovante, Saint-Pierre-en-Faucigny innove dans les domaines de l'environnement, la mobilité, l'inclusion numérique, l'engagement citoyen et est reconnue à l'échelle du territoire : **#SaintPierreInnov**

Les valeurs importantes de transparence, d'éthique, d'honnêteté intellectuelle, de respect, de solidarité et de collectif seront le fil conducteur de ces axes de communication.

Ces axes ont pu être débattus lors d'une réunion informelle du Conseil Municipal du 17 décembre 2020.

Valérie BOUVIER fait une présentation du power point de la démocratie participative dont l'objectif est de définir de façon collaborative et collective une feuille de route pour le déploiement de la démarche de démocratie locale ouverte pour le mandat 2020-2026 afin de faire preuve de transparence et d'assurer une cohérence dans les actions mises en place.

Le contexte :

« La démocratie locale ouverte » :

- Nouveau partage des rôles pour les élus locaux
- Des démarches participatives de qualité
- Une ville par tous et pour tous
- La transparence au service du territoire
- Définition des actions que l'on entend mettre en place

Les étapes :

- Travail depuis mai sur la réflexion du sujet
- Discussion en réunion de municipalité lundi 23 novembre et document de synthèse
- Envoi de la synthèse aux membres de la Commission
- Travail de la Commission pour structurer le séminaire le 11/12
- Séminaire avec l'ensemble des élus le jeudi 17 décembre

« La démocratie locale ouverte : un plan d'actions global »

- Une stratégie de communication transparente à destination des citoyens, des élus, des agents
- Des outils déjà en place dont certains sont à faire évoluer: Saint Pierre info, site internet, flyers, affiches, les réseaux sociaux...
- Des nouveaux outils en réflexion: intranet, open data, plateforme participative...

Base de travail :

Démarches citoyennes : un nouveau dialogue avec les citoyens

Objectif principal : des démarches participatives de qualité

- Les élus doivent se poser la question : quel niveau de partage avec les citoyens (quoi, quand et avec quelle intensité) ?
- Définir un cadre et élaborer la méthode adaptable au cours du mandat et par projet : le conseil municipal pourrait décider et voter le niveau participatif du projet ou de la politique publique
- Définir en avance un mandat participatif pour chaque projet, un texte court signé par les élus, détaillant les grandes étapes de la séquence participative

Récapitulatif des actions à définir :

Au sein du conseil municipal

- Rendre au conseil municipal sa fonction délibérative : charte établissant les règles de fonctionnement
- Créer des espaces de dialogue interne : ateliers entre élus / temps de questions animé par un élu, Mise en place par les élus de commissions par projet et en consultant, si besoin, des citoyens « experts »
- Conseil informel participatif pour des projets importants de la commune dont la mission est de préparer la décision du conseil municipal (instance décisionnelle)
- Ouverture des données de façon numérique : accès libre aux décisions, documents et avis
→ Intranet

Hors du conseil

Co-construire les politiques publiques locales

- Dresser un diagnostic partagé de la situation avec l'ensemble des habitants et des acteurs du territoire. A faire une fois par an.
- Retourner sur le terrain régulièrement pour se mettre à la place des habitants-usagers, comprendre leurs habitudes de vie et leurs besoins
- Etablir une cartographie participative avec les habitants
- Expérimenter/ partager avec les habitants le droit à l'erreur : les ateliers avec les citoyens

Favoriser la participation d'une diversité de publics (à moyen terme 2022/23)

- Pour assurer une participation de qualité, diffusion d'une information transparente et complète, accessible au plus grand nombre.
- La démocratie doit se pratiquer où sont les gens : dans la rue, au travail, sur les réseaux sociaux (ex : vidéos des élus)
- Pour toucher les publics qui ne se déplacent pas en réunion, rassembler les gens dans un lieu convivial

- S'appuyer sur des *intermédiaires* et *ambassadeurs* pour susciter de l'engagement : *porte à porte* lors de certaines occasions
 - Idée d'organiser un temps de la démocratie lors du Printemps Citoyen (espace de débats), ou placer un **stand citoyen de temps à autre** sur le marché (avec un thème permettant l'accroche exemple expliquer la rénovation énergétique de l'habitat)
 - La réunion publique est un **outil de concertation** (écouter les points de vue)
 - La réunion publique s'inscrit dans un **processus plus large**
- Préparer le débat : *par quartier* sur des projets particuliers concernant les habitants directement (identifier les parties prenantes, règles et étapes)

Récapitulatif des actions pouvant se mettre en place :

Encourager les initiatives associatives et citoyennes

- Favoriser le **faire ensemble** et créer des défis du faire ensemble : organiser des ramassages d'ordures sur la commune
- **Créer des espaces** pour les initiatives en réflexion avec le site)
- **Dédier des fonds** aux initiatives citoyennes : **budget participatif** citoyennes, et une banque d'opportunités d'engagement local (un outil = la plateforme)

Reconnaître l'interpellation comme forme d'expression citoyenne (plus long terme)

- Chercher à **comprendre le fond derrière la forme** d'une interpellation citoyenne
- **Accompagner** les communautés d'habitants à **transformer des colères individuelles en sujets d'intérêt collectif** (médiation)

Comprendre l'intérêt de l'open data : une obligation en 2022

- Nécessité d'un **accompagnement de proximité fort** pour mener cette stratégie d'ouverture des données
- **Prioriser l'ouverture des données** qui vont être utiles pour le territoire

Monsieur le Maire rajoute qu'il s'agit d'un projet prévu dans la feuille de route. Le contexte actuel n'a pas permis de mettre en œuvre les 1^{ères} actions sur 2020.

Valérie BOUVIER indique qu'un prestataire vient d'être retenu pour la mise à jour du site internet, qui offre également une solution intégrée pour la démocratie participative qui est prévue sur la durée de la mandature.

Monsieur le Maire rajoute qu'il s'agit d'une belle démarche qui est entièrement à construire. Il faut rapprocher le citoyen de la collectivité. Les habitants sont demandeurs. C'est une co-construction tout simplement, même si le citoyen n'a jamais été oublié.

Mais il ne s'agit pas que de dire, il faudra agir et s'impliquer. Cela demandera du travail, de l'engagement et beaucoup de pédagogie.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Valide les axes de communication proposés ci-dessus ;
- Décide d'inscrire au budget les montants nécessaires à la réalisation de cet objectif ;
- Autorise le Maire et la 1^{ère} Adjointe, Valérie BOUVIER, à procéder à toutes formalités s'y rapportant.

Le Conseil Municipal est à nouveau remercié pour ce 4^{ème} beau projet. **Monsieur le Maire** félicite le Conseil Municipal qui peut être fier de lui.

Ces 4 questions mises à l'ordre du jour ont été précédées de 3 réunions informelles qui ont permis de débattre librement et de prendre le temps nécessaire à la réflexion de tous ces sujets. C'est une formule qui a bien fonctionné et sera renouvelée lorsque les sujets le nécessiteront.

❖ Personnel : mise à jour du RIFSEEP – N°DCM2021-05

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 5 juin 2018, la collectivité a mis en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Ce régime indemnitaire est composé de deux parties :

- Une **part mensuelle fixe** qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et est liée au niveau de responsabilité, de technicité et de sujétion du poste (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise – IFSE). Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis, ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés.
- Une **part annuelle variable** liée à la valeur professionnelle de l'agent, son engagement et sa manière de servir (Complément Indemnitaire Annuel – CIA).

Chaque part de la prime est composée d'un montant de base, modulable dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Pour la collectivité, le régime indemnitaire mis en place a classé les fonctions exercées par les agents de la collectivité en 3 groupes :

- Fonctions du groupe A : fonctions de conception, de pilotage, de management transversal
- Fonctions du groupe B : fonctions de direction de service, d'encadrement intermédiaire, de coordination
- Fonctions du groupe C : fonction d'exécution

Chaque groupe est divisé en sous-groupe pour tenir compte des différences de responsabilité et de technicité requises pour chaque fonction :

- Sous-groupe A1 : Pilotage politique de la collectivité
- Sous-groupe A2 : Direction d'un pôle
- Sous-groupe A3 : Direction transversale
- Sous-groupe B1 : Direction d'un service avec conduite de projet
- Sous-groupe B2 : Coordination d'un service ou d'un domaine d'activité transversale
- Sous-groupe B3 : Fonction d'adjoint de direction
- Sous-groupe C1 : Fonctions avec qualification et technicité requises
- Sous-groupe C2 : Fonctions d'exécution sans qualification ni technicité

Ce régime indemnitaire se met progressivement en place pour chaque filière et cadre d'emplois par référence aux corps des agents de l'Etat. Sont actuellement intégrés au RIFSEEP les cadres d'emploi suivants : attachés, rédacteurs, adjoints administratifs, agents de maîtrise, adjoints techniques, animateurs, adjoints d'animation, agents sociaux, assistants de conservation des bibliothèques, adjoints du patrimoine.

Le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale permet à certains cadres d'emploi non encore éligibles au nouveau régime indemnitaire de pouvoir en bénéficier. Conformément à ce décret, la collectivité souhaite mettre en place le RIFSEEP pour les agents relevant des cadres d'emploi suivants :

- Filière technique : Ingénieur territorial - Technicien territorial
- Filière sociale : Educateur de jeunes enfants
- Filière médico-sociale : Puéricultrice, auxiliaire de puériculture

Les modalités suivantes sont proposées pour les cadres d'emploi concernés.

PART FONCTIONNELLE LIEE A L'EXERCICE DES FONCTIONS (IFSE) :

Compte-tenu des critères retenus par la collectivité dans la délibération instaurant la mise en place du RIFSEEP et de de la nature des fonctions et du niveau de responsabilité liées au postes concernés, les cadres d'emploi ci-dessous sont classés dans le :

- **Groupe de fonctions A** : Pilotage / Direction de pôle / Direction transversale
 - Ingénieur territorial
- **Groupe de fonction B** : Direction d'un service / Coordination d'une équipe ou d'un domaine d'activité transversale / fonctions d'adjoint de direction.
 - Techniciens territoriaux
 - Educateur de jeunes enfants
 - Puéricultrice

- Groupe de fonction C : Référent d'unité de travail – domaine / fonctions opérationnelle d'exécution
 - Auxiliaires de puériculture

Les montants de référence annuel de l'IFSE sont fixés comme suit pour chacun des grades concernés, dans le respect des plancher et plafond fixés pour les agents de l'état, tenant compte de la catégorie hiérarchique du cadre d'emploi concerné.

INGENIEUR	IFSE		
	Montant plafond de l'Etat	Montant plancher de la collectivité	Montant plafond de la collectivité
Groupe A 1	36 210,00 €	8 400,00 €	21 000,00 €
Groupe A 2	32 130,00 €	7 200,00 €	18 000,00 €
Groupe A 3	25 500,00 €	6 000,00 €	15 000,00 €

TECHNICIEN	IFSE		
	Montant plafond de l'Etat	Montant plancher de la collectivité	Montant plafond de la collectivité
Groupe B 1	17 480,00 €	4 800,00 €	12 000,00 €
Groupe B 2	16 015,00 €	3 600,00 €	9 000,00 €
Groupe B 3	14 650,00 €	3 000,00 €	7 500,00 €

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	IFSE		
	Montant plafond de l'Etat	Montant plancher de la collectivité	Montant plafond de la collectivité
Groupe A 1	14 000,00 €	4 800,00 €	12 000,00 €
Groupe A 2	13 500,00 €	3 600,00 €	9 000,00 €

PUERICULTRICE	IFSE		
	Montant plafond de l'Etat	Montant plancher de la collectivité	Montant plafond de la collectivité
Groupe A 1	19 480,00 €	4 800,00 €	12 000,00 €
Groupe A 2	15 300,00 €	3 600,00 €	9 000,00 €

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	IFSE		
	Montant plafond de l'Etat	Montant plancher de la collectivité	Montant plafond de la collectivité
Groupe C 1	11 340,00 €	2 400,00 €	6 000,00 €
Groupe C 2	10 800,00 €	1 800,00 €	4 500,00 €

PART LIEE A L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL ET A LA MANIERE DE SERVIR (CIA) :

Les montants de référence annuel du CIA sont fixés comme suit pour chacun des cadres d'emploi concernés dans le respect des plancher et plafond fixés pour les agents de l'état, tenant compte de la catégorie hiérarchique du cadre d'emploi concerné

CADRE D'EMPLOI DES INGENIEURS	Montant plafond de l'état	Montant plafond de la collectivité
Groupe A 1	6 390,00 €	6 390,00 €
Groupe A 2	5 670,00 €	5 670,00 €
Groupe A 3	4 500,00 €	4 500,00 €

CADRE D'EMPLOI DES EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	Montant plafond de l'état	Montant plafond de la collectivité
Groupe A 1	1 680,00 €	1 680,00 €
Groupe A 2	1 620,00 €	1 620,00 €

CADRE D'EMPLOI DES PUERICULTRICES	Montant plafond de l'état	Montant plafond de la collectivité
Groupe A 1	3 440,00 €	3 440,00 €
Groupe A 2	2 700,00 €	2 700,00 €

CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS	Montant plafond de l'état	Montant plafond de la collectivité
Groupe B 1	2 380,00 €	2 380,00 €
Groupe B 2	2 185,00 €	2 185,00 €
Groupe B 3	1 995,00 €	1 995,00 €

CADRE D'EMPLOI DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	Montant plafond de l'état	Montant plafond de la collectivité
Groupe C 1	1 260,00 €	1 260,00 €
Groupe C 2	1 200,00 €	1 200,00 €

Les modalités de versement de l'IFSE et du CIA pour les grades concernés par la présente délibération sont identiques à celles fixées dans la délibération du 5 juin 2018 pour les autres cadres d'emploi.

Monsieur le Maire indique qu'il reste encore une filière qui ne peut pas intégrer le RIFSEEP, il s'agit de la Police Municipale pour laquelle les décrets ne sont pas prévus pour le moment.

Il rajoute que le RIFSEEP a permis de s'adapter à l'organigramme avec la création de groupes correspondants aux fonctions réellement occupées par les agents.

Valérie BOUVIER rappelle que la rémunération des fonctionnaires est composée d'un traitement de base qui représente le salaire lié au grade et à l'échelon dans lequel se situe l'agent. A cela s'adjoint un régime indemnitaire composé de l'IFSE payée mensuellement qui est liée aux fonctions et qui permet de respecter la hiérarchie et l'organigramme, ainsi que d'une prime d'objectifs, le CIA qui est versé une fois par an en fonction de la manière de servir.

Ce régime indemnitaire a été revu lors de la création du RIFSEEP, pour permettre de fusionner les 3 régimes des 3 fonctions publiques (Etat, Hospitalière et Territoriale) pour faciliter les mobilités entre les 3 et c'est plutôt positif.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale et notamment son article 88,

VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

VU le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,

VU l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié,

VU les arrêtés du :

- o 22 mai 2014 pour les corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État,
- o 19 mars 2015 pour les corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat,
- o 28 avril 2015 pour les corps d'adjoints techniques des administrations de l'État,
- o 3 juin 2015 pour le corps interministériel des attachés d'administration,
- o 17 décembre 2015 pour le corps des attachés de l'administration de l'Etat,
- o 17 décembre 2015 pris pour l'application du RIFSEEP au le corps des secrétaires administratifs de l'Intérieur et de l'Outre-Mer,
- o 18 décembre 2015 pris pour l'application du RIFSEEP au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer,
- o 30 décembre 2016 portant application du RIFSEEP au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage,
- o 16 juin 2017 portant application du RIFSEEP au corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'Outre-Mer,
- o 14 mai 2018 portant application du RIFSEEP au corps des bibliothécaires et assistants spécialisés.

Vu le décret 2020-182 du 20 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2018-42 du 5 juin 2018 mettant en œuvre le RIFSEEP dans la collectivité,

VU l'avis du Comité technique en date du 16/12/2020

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Décide d'instaurer à compter du 01/01/2021 le RIFSEEP pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public de la commune relevant des cadres d'emplois d'Ingénieur territorial, Technicien territorial, Educateur de jeunes enfants, Puéricultrice et Auxiliaire de puériculture.
- Autorise le Maire à fixer par arrêté le montant perçu par chaque agent au titre des 2 parts IFSE et CIA dans le respect des principes définis par la délibération
- Décide de prévoir et d'inscrire les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour les personnels qui le méritent bien.

❖ **Personnel** : mise à jour du tableau des effectifs – N°DCM2021-06

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faire un toilettage et prendre en compte les nouveaux recrutements, il est proposé au Conseil Municipal les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Filière Technique :

- Suppression de 2 postes d'adjoint technique TC et d'un poste TNC (20h)

Filière Médico-Sociale :

- Suppression d'un poste d'agent social TC

Filière Animation :

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe TC
- Création d'un poste d'adjoint d'animation TC

Fernand METRAL demande si Marion POSTIC a été remplacée ?

☞ *Le recrutement est en cours. Ce n'est pas facile mais une finalisation est espérée cette semaine.*

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après discussion et à l'unanimité :

- Approuve les modifications du tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2021.

❖ Subventions exceptionnelles – N°DCM2021-07

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité décide d'allouer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 1.260 € (90 € par élève) au collège Karine RUBY pour l'organisation d'un voyage de 5 jours aux Sables d'Olonne du 25 au 29 janvier 2021 pour les 14 élèves de SEGPA qui sont en grande difficulté scolaire et nécessitent une prise en charge pédagogique très individualisée.
- 1.000 € au collège Karine RUBY pour l'organisation des journées Santé et Citoyenneté les 21 et 22 janvier 2021 afin de transmettre aux élèves des valeurs et de développer chez eux des pratiques citoyennes.
- 600 € au Foyer Socio-Educatif du collège Karine RUBY qui organise et finance des activités hors temps scolaire et aide au financement des sorties culturelles ou sportives, des voyages scolaires, des échanges linguistiques, des actions pour la santé et la citoyenneté,...
- 700 € à l'association sportive du collège Karine RUBY afin de continuer à faire pratiquer le plus grand nombre d'élèves aux activités de l'association en loisir ou en compétition.
- 3.105,04 € au G.D.S. des Savoie (Groupement de Défense Sanitaire) afin de participer, comme chaque année ? à la prise en charge des cotisations liées à la prophylaxie du bétail de tous les éleveurs de la commune.
- 1.000 € au Téléthon, la commune n'ayant pas pu organiser en décembre d'animations du fait du contexte sanitaire.

Dominique SAULNIER demande si le montant attribué est identique chaque année ?

☞ *Non, il dépend de ce qui est demandé.*

❖ Médiathèque : adaptation des tarifs – N°DCM2021-08

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Décide d'élargir la gratuité de l'abonnement aux personnes de 0 à 25 ans, au lieu de 0 – 18 ans actuellement compte tenu du contexte sanitaire actuel et pour permettre au plus grand nombre (et notamment les étudiants très impactés par la crise) d'accéder aux services de la médiathèque.

Laurence PARROT-SCHOPPHOFF remercie l'équipe d'avoir pensé à cette question et pour son implication.

❖ Questions diverses : /

❖ Questions orales :

- Valérie BOUVIER, 1^{ère} Adjointe :

- Est ravie des décisions prises ce soir. Ce Conseil Municipal est historique.

- Daniel BUFFLIER, 2^{ème} Adjoint :

- Ravi également. Il s'agit notamment d'un projet de cœur de ville qui va marquer.

- Toute la commune sera fibrée sur ce mandat. Le secteur Bornette/Blansin/Toisinges est ouvert. Celui de Passeirier le sera au cours du 2^{ème} semestre pour terminer la tranche 1. La tranche 2 est composée de 3 points : Gare/Eglise ; Saint-Maurice et le secteur Arcades/Prélaz. Il faut environ 2 ans entre le début des études et le raccordement et une tranche démarre tous les 6 mois environ.

Il ne s'agit pas d'un 5^{ème} projet porté par la commune mais d'une belle finalisation.

- Rappel : inauguration de la voie verte le 4 février à 11h00 avec le Département, financeur.
- Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, 3^{ème} Adjointe :
 - Très contente également, remercie la commission « Culture/Vie Locale, Associative et Sportive » pour le travail réalisé sur le projet Cohendier.
- Eddi ETIENNE, 4^{ème} Adjoint :
 - Retour sur la situation sanitaire dans les différents services extérieurs, ainsi que les écoles. Tout a tenu bon. Il salue le corps enseignant et les agents pour leur implication. Il faut faire de la pédagogie avec les enfants, c'est sûr mais regrette qu'il faille en faire également avec les parents pour le port du masque notamment mais également pour le signalement de cas contact.
 - C.T.G. (Convention Territoriale Globale) : un prestataire a été retenu pour un montant de 28.080,00 € TTC qui sera porté à 50% par la C.A.F. et à 50% par la C.C.P.R. qu'il remercie. Il n'y a donc pas de reste à charge pour la commune. Le diagnostic est attendu pour Septembre/Octobre. Il permettra de travailler sur la partie sociale, enfance, Jeunesse.
 - Projet aidant initié le 6 octobre 2020 : travail en cours avec SERENIMOUE pour finaliser la suite. Présentation prochaine d'un document ressource qui contiendra des informations pour les parents aidants avec enfants en situation de handicap, les proches aidants d'un adulte en situation de handicap et le proche aidant pour les personnes âgées en perte d'autonomie. Les rencontres réalisées en 2020 seront dupliquées cette année à raison à minima d'une par trimestre en fonction du contexte sanitaire et avec un thème à chaque fois.

Hervé MILESI : il y a beaucoup de camions et/ou cars stationnés illicitement sur la commune les soirs ou week-end.

↳ Il faut le signaler à la Police Municipale. Elle a déjà traité ces infractions, mais c'est un vrai problème effectivement, cela dure depuis quelques années. Les chefs d'entreprises sont informés régulièrement mais les stationnements reviennent. Si le véhicule reste immobilisé trop longtemps une mise en fourrière est possible.

Fernand METRAL :

- Des habitants de Passeirier se plaignent que PROXIMITI ne va pas dans leur quartier.
 - ↳ Il y a plusieurs lignes régulières et également les lignes de transport à la demande. Cela sera signalé à PROXIMITI. (Il y a un arrêt sur la route départementale RD1203 à Passeirier) ;
- Une cabine à livres pourrait-elle être installée à Passeirier ?
 - ↳ C'est à réfléchir, pourquoi pas. A voir en commission.

Jean-Philippe LANSARD : félicite le dynamisme du service jeunesse. Il y a des activités super. Ils font un travail remarquable. Beaucoup d'activités sont déjà pleines pour les vacances de février. Cela répond vraiment à un besoin de la population.

↳ Le service jeunesse a effectivement beaucoup évolué depuis sa création et continuera d'être soutenu dans ses projets.

Dominique SAULNIER : souligne l'inquiétude grandissante de la population du fait du manque de médecins.

↳ La Maison Médicale a été construite pour répondre à ce besoin et pour pouvoir les accueillir du mieux possible. Il faut pour cela que des médecins soient intéressés.

Il y a aujourd'hui une « touche » sérieuse qui pourrait s'installer dans peu de temps. Mais une réserve reste de mise, des déconvenues s'étant déjà produites.

Valérie BOUVIER indique que la commune n'étant pas située en zone de désert médical au sens de l'ARS ne permet pas aux médecins de bénéficier d'aides à l'installation. Cela ne facilite pas les installations. Martine PLANTAZ rajoute que les médecins sont maintenant demandeurs de plus en plus de prestations.

↳ Il ne faut pas tomber dans la surenchère, ce qui n'a pas été le cas à Saint-Pierre jusqu'à présent.

Fernand METRAL : indique que l'hôtel – restaurant le Beau Séjour est à vendre. La commune pourrait s'y intéresser afin de maintenir une brasserie et faire des logements d'urgence à l'étage.

↳ La commune ne peut pas préempter partout. Des promoteurs sont déjà intéressés. Il leur a été imposé de garder un restaurant au rez-de-chaussée. Un changement de destination ne sera pas accepté. Pour l'étage se sont des logements qui sont prévus.

Arnaud BOUVARD : félicite les services techniques pour le déneigement qui a été bien fait.

↳ Merci pour eux.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour cette réunion historique qui montre en cette année 2021 l'optimisme et la volonté des élus de réaliser ces projets. C'est aux élus de montrer l'exemple en cette période sanitaire difficile pour les entreprises.

Il remercie les équipes municipales précédentes qui ont pensé ces projets et les ont accompagnés et qui ont toujours vu ces projets de façon objective, avoir une vision de Saint-Pierre pour l'avenir en faisant des réserves foncières.

C'est une richesse pour les communes d'avoir des réserves foncières et de savoir les utiliser pour des beaux projets.

La commune continuera dans ce sens et ne devra pas se priver si des opportunités apparaissent. C'est le meilleur moyen de savoir organiser et de laisser aux futurs élus la faculté de pouvoir réaliser des projets.

Clôture de la séance à 20 heures15.

Prochaine réunion : jeudi 04 février à 18h30 à l'auditorium pour une explication sur les enjeux d'un éco-quartier avec le bureau D2P. Il s'agit d'une réunion informelle.

Saint-Pierre-en-Faucigny, le 2/02/2021.

Le Secrétaire de Séance :
Hervé MILESI

VU POUR VALOIR
COMpte-RENDU DE SÉANCE
Affiché le 3/02/2021
Le Maire,
Marin GAILLARD

